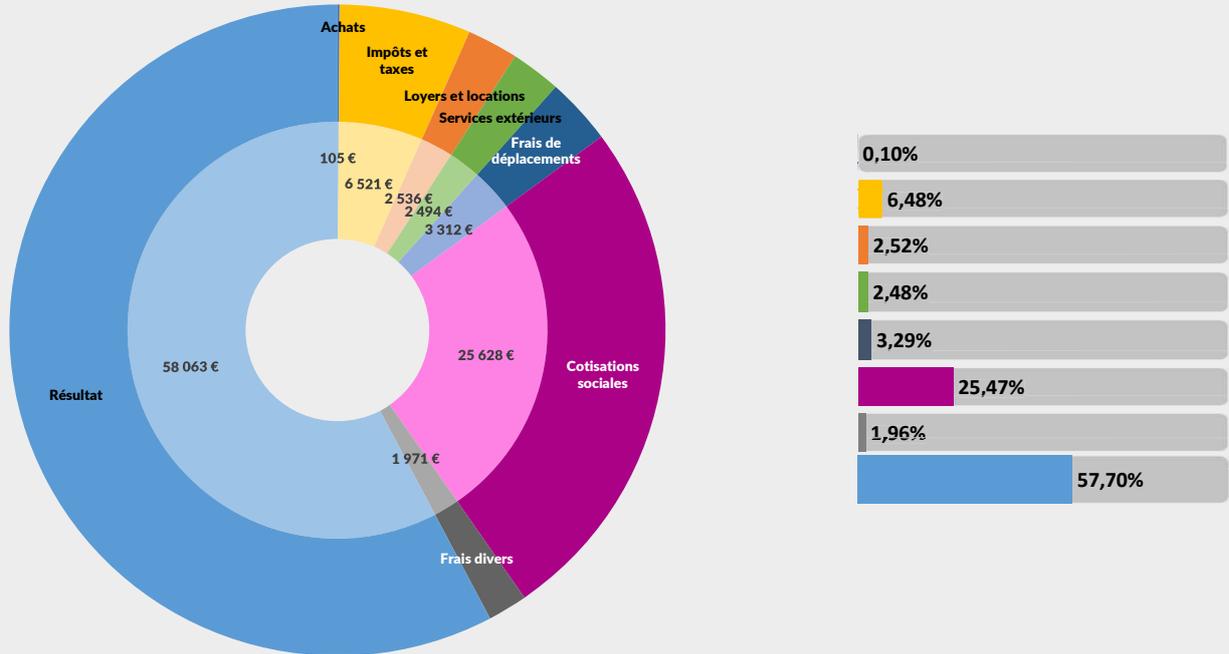




REVENUS 2023

Nombre : 18 adhérents

Répartition des recettes nettes



Evolutions des postes entre 2022 et 2023

Recettes nettes



Achats



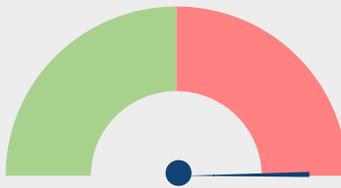
Impôts et taxes



Loyers et Locations



Travaux, Fournitures et Services ext.



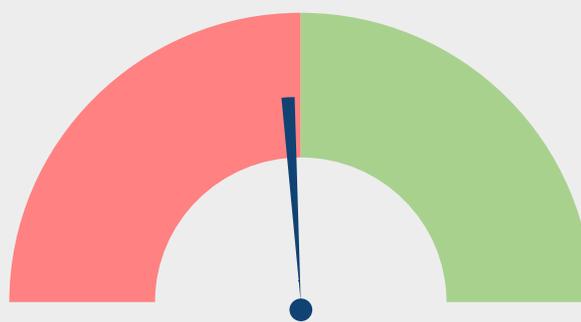
Frais de déplacements



Cotisations sociales exploitant



Résultat



pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES														
Nature de l'activité (1)		18 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »			AK	d'après les règles « créances-dettes »			AL										
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA									AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte)	AM			Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)													AA	100 631	100,00%	
	2	À déduire Débourss payés pour le compte des clients (2)													AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)													AC			
	4	Montant net des recettes													AD	100 631	100,00%	
	5	Produits financiers (4)													AE	1		
	6	Gains divers (5)													AF	18	0,02%	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)													AG	100 650	100,02%	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)													BA	105	0,10%	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)													BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée													BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	464	0,46%		
	13		Autres impôts											BS	2 375	2,36%		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	3 682	3,66%		
	15	Loyer et charges locatives													BF	1 392	1,38%	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	1 143	1,14%	
	17	Entretien et réparations 261 0,26%													Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11) 31 0,03%														BH	2 495	2,48%
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 080 2,07%													Total : Transport et déplacements			
	22	Primes d'assurances 123 0,12%																
	23	Frais de véhicules (12) 2 615 2,60%														BJ	3 312	3,29%
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 697 0,69%																	
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	19 765					BK	25 628	25,47%			
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 916		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	2 946										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 243 0,24%													Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 586 0,58%																	
28	Frais d'actes et de contentieux 15 0,01%														BM	2 020	2,01%	
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 409 0,41%																	
30	Autres frais divers de gestion 766 0,76%																	
31	Frais financiers (14)													BN	9			
32	Pertes diverses (15)													BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)													BR	42 626	42,36%		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES**

N° SIRET

18 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	58 023	57,66%	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 719	2,70%	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 031	1,02%	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 649	1,64%
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 649		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 680	2,66%	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	58 063	57,70%	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	930			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	66			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								7 854			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	